MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

Liberté
Égalité
Fraternité

DEMANDE D'INFORMATIONS
(Request For Information)

Transport de colis en température dirigée

NOTE À L'ATTENTION DES OPÉRATEURS ÉCONOMIQUES

Date de remise des réponses au plus tard le **mercredi 16 décembre 2026 à 17h00**
via la plate-forme des achats de l'Etat (PLACE)

Table des matières

Article 1 – Principes généraux 1
Article 2 – Contexte 2
Article 3 – Objet de la demande d'informations 2
Article 4 – Périmètre envisagé et calendrier prévisionnel 2
Article 5 – Protection des informations communiquées 3
Article 6 – Modalités de réponse 3

Annexe 1 : Cahier des clauses techniques particulières (CCTP) du marché actuel, à titre informatif ;

Annexe 2 **:** Support de réponse à la demande d'informations (fichier Excel à compléter).

Article 1 – Principes généraux

La présente demande d'informations est une démarche de sourcing au sens de l'article R. 2111-1 du code de la commande publique. Elle ne constitue ni un avis de marché, ni une procédure de passation, ni un engagement du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Souveraineté alimentaire (MAASA) à lancer une consultation sur le même objet.

Réciproquement, les réponses des opérateurs économiques ne les engagent ni contractuellement ni précontractuellement. Répondre ou non est sans incidence sur la procédure à venir, à laquelle tout opérateur pourra candidater.

Article 2 – Contexte

Le MAASA prépare le renouvellement de l'accord-cadre interministériel de transport de colis sous température dirigée, porté par son bureau de la commande publique et des achats.

Le futur accord-cadre bénéficiera à plusieurs ministères et à des établissements publics adhérents. Les prestations portent sur l'enlèvement, le transport et la livraison de colis sous température dirigée : froid positif, froid négatif et température ambiante contrôlée.

Les besoins font actuellement l'objet d'un recensement auprès des ministères et établissements publics bénéficiaires. Les volumes seront précisés dans le dossier de consultation. Le CCTP du marché actuel est joint en annexe 1, à la présente demande à titre indicatif.

Article 3 – Objet de la demande d'informations

La présente demande d'informations a pour objectif de permettre au MAASA :

- D'identifier les opérateurs économiques en capacité de répondre au besoin, en tout ou partie ;
- De connaître les solutions techniques, organisationnelles et tarifaires disponibles sur le marché ;
- De définir l'allotissement et le périmètre géographique du futur accord-cadre, qui ne sont pas encore arrêtés ;
- D'apprécier les pratiques des opérateurs en matière environnementale et sociale.

Article 4 – Périmètre envisagé et calendrier prévisionnel

Le périmètre ci-dessous est indicatif ; il sera ajusté à la lumière des réponses reçues et du recensement des besoins.

Zones desservies : France métropolitaine, outre-mer (DROM-COM) et, le cas échéant, international.

Gammes de température : froid positif (+2/+8 °C), froid négatif (-18 °C ou moins), température ambiante contrôlée (+15/+25 °C).

Marchandises : notamment des matières biologiques (UN 3373, catégorie B).

Prestations : enlèvement et livraison, y compris à l'étage ou dans le service, livraison en J+1 et courses urgentes le jour même.

Services associés : suivi des colis, enregistrement des températures, portail de commande, compte interministériel avec sous-comptes et reporting.

Le futur accord-cadre sera passé selon une procédure avec négociation.

Calendrier prévisionnel

À titre indicatif, les principales étapes sont les suivantes :

Étape	Date prévisionnelle
Date limite de remise des réponses à la présente demande d'informations	16 décembre 2026
Fin du recensement des besoins auprès des bénéficiaires	Janvier 2027
Publication de l'avis d'appel à concurrence	Fin février 2027
Date limite de remise des candidatures	Fin mars 2027
Envoi des invitations à soumissionner aux candidats admis	Début mai 2027
Date limite de remise des offres initiales	Début juin 2027
Phase de négociation	Juillet à septembre 2027
Date limite de remise des offres finales	Début octobre 2027
Attribution de l'accord-cadre	Novembre 2027
Notification de l'accord-cadre	Décembre 2027
Démarrage des prestations (période de transition)	Janvier 2027

Ce calendrier est communiqué à titre purement indicatif et est susceptible d'évoluer. Il n'engage pas le ministère.

Article 5 – Protection des informations communiquées

Les réponses sont exploitées par les seuls agents du MAASA et des ministères associés au projet. Elles pourront servir à préparer la future consultation.

Les informations couvertes par le secret des affaires doivent être regroupées dans une annexe clairement identifiée. L'opérateur précise alors la restriction d'utilisation qu'il souhaite voir appliquer.

Article 6 – Modalités de réponse

- **Remise des réponses :**

Les réponses sont déposées sur PLACE (https://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise, référence "RFI_transport_colis_froids_2026" au plus tard **le mercredi 16 décembre 2026 à 17h00.**

- **Contenu du dossier de réponse :**

Chaque opérateur transmet :

- Le support de réponse joint en annexe 2, complété en tout ou partie, sans ajout ni suppression de lignes ou de colonnes ;

- Une plaquette de présentation de l'entreprise (activité, implantations, principaux clients).

Tout autre document utile peut être joint.

Les réponses sont rédigées en français.

- **Les demandes de précisions :**

Les demandes de précisions sont adressées via la messagerie de PLACE. Les réponses sont communiquées à tous les opérateurs identifiés lors du retrait des documents : il est donc recommandé de s'identifier lors du téléchargement.

- **Échanges complémentaires :**

Aucun entretien systématique n'est prévu. Le MAASA pourra toutefois contacter certains opérateurs, par écrit ou en visioconférence, pour mieux comprendre leur réponse.

- **Absence de rémunération :**

Les réponses et les éventuels échanges complémentaires ne donnent lieu à aucune rémunération ni indemnité.